



Chantage au travail pour cause d'un arrêt maladie

Par **aurelie021282**, le **22/06/2010** à **18:07**

Bonjour,

je suis actuellement en arrêt pour 1 semaine suite à une hospitalisation la semaine dernière ou j'étais en vacances et mon employeur exige que je vienne travailler samedi sous prétexte qu'il ne peut pas me remplacer.

je n'ai pas l'intention d'aller travailler car je suis en arrêt suis-je couverte si il me reproche de ne pas être venue??

Merci de votre retour, cdt.